



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 19 mars 2014

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 mars 2014 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	conseiller	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairresse	Waterville (V)

Est absent :

Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
----------------	-------	------------------------------

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 19 février 2014
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Réaménagement du centre administratif
 - 4.2.1.1 État du dossier
 - 4.2.1.2 Gestion contractuelle – Appel d’offres
 - 4.2.1.2.1 Construction
 - 4.2.1.2.2 Changement de la chaudière
 - 4.2.2 Exercice de planification d’aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique de la MRC de Coaticook
 - 4.2.3 Élaboration d’un plan d’intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 4.2.3.1 État du dossier
 - 4.2.3.2 Demandes de report d’échéance
 - 4.2.4 Gestion des plateaux – Gymnase régional

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Audit pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 – honoraires professionnels – Facture progressive
- 5.4 Programme d'amélioration de l'habitat – Autorisation à déboursier
- 5.5 Tournoi de golf de la fête régionale de la famille – Autorisation à dépenser
- 5.6 Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes – Happening de rue – Versement de l'aide financière
- 5.7 Inscription de la MRC à ClicSÉQR
- 5.8 Planificateur ÉLÉ
 - 5.8.1 Autorisation à déboursier
 - 5.8.2 Espace publicitaire de la MRC
- 5.9 Conseil sport loisir – Adhésion 2014-2015 et désignation des représentants
- 5.10 Fonds de diversification – Remboursement de l'excédent de quote-part
- 5.11 Caractérisation du bassin versant et gestion des débits – Solde des honoraires professionnels
- 5.12 Surplus
 - 5.12.1 Affectation des surplus anticipés 2013
 - 5.12.1.1 Évaluation
 - 5.12.1.2 Plastique agricole
 - 5.12.2 Affectation des soldes non utilisés
 - 5.12.2.1 Fête régionale de la famille
 - 5.12.2.2 Fonds de cours d'eau
 - 5.12.2.3 Planificateur ÉLÉ
 - 5.12.2.4 Fonds social
 - 5.12.3 Appropriation de surplus à des fins budgétaires
 - 5.12.4 Réaménagement du centre administratif

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT

- 6.1 Caractérisation du bassin versant du Ruisseau Pratt et gestion des débits – Rapport final
- 6.2 Comité consultatif de la forêt privée – Représentant des conseils locaux
- 6.3 Règlement municipal sur les nuisances
- 6.4 Avis de conformité – Ville de Coaticook
 - 6.4.1 Règlement n° 6-1-41 (2014) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages autorisés dans la zone P-405 (P)»
 - 6.4.2 Règlement n° 6-5-6 (2014) intitulé «Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la réalisation de projets intégrés dans la zone RC-505»
- 6.5 Appui à la MRC du Haut-Saint-François – Réduction du délai de traitement des demandes adressées à la CPTAQ

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement modifiant le règlement 2-307 constituant un comité consultatif de la forêt privée au sein de la Municipalité régionale de comté de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement et dispense de lecture



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.0 RÈGLEMENTS

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Pacte rural
 - 9.1.1 Pacte rural 2014-2019 – Signature
 - 9.1.2 Nouvelles orientations
 - 9.1.3 Propositions de fonctionnement
 - 9.1.4 Ressourcerie des Frontières – Atelier d’insertion socioprofessionnelle
 - 9.1.5 Suivi des dossiers du Pacte rural
 - 9.1.6 Carte fidélité de la MRC de Coaticook
 - 9.1.7 Patinoire multifonctionnelle du Récré-O-Parc de Compton
 - 9.1.8 Gymnase régional _ Solde résiduel
- 9.2 Acti-Bus de la région de Coaticook
 - 9.2.1 Plan d’action 2014
 - 9.2.2 Prévisions budgétaires 2014
 - 9.2.3 Rapport d’exploitation 2013
 - 9.2.4 Rapport d’activités 2013 et grilles tarifaires
 - 9.2.5 États financiers 2013
 - 9.2.6 Subvention du MTQ – Versement
 - 9.2.7 Assemblée générale annuelle
 - 9.2.8 Situation – CRDITED-E
- 9.3 Sûreté du Québec, district de l’Estrie – Activité-bénéfice annuelle
- 9.4 Politique familiale et des aînés de la MRC de Coaticook – Plan d’action 2013-2015
- 9.5 Le Crieur public – Protocole d’entente avec la Ville de Coaticook – Autorisation à signature
- 9.6 Gestion du personnel – Ouverture du poste d’urbaniste
- 9.7 Gestion contractuelle – Assurances collectives

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 17 mars 2014
- 10.2 Compte-rendu du Comité consultatif agricole du 11 mars 2014
- 10.3 Compte-rendu du Comité de gestion de l’eau du 18 mars 2014
- 10.4 Compte-rendu du Comité régional de diversification et de développement du 17 mars 2014
- 10.5 Compte-rendu du Comité Familles et aînés du 20 janvier 2014

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité régional de diversification et de développement du 17 mars 2014
 - 11.1.1 Fonds d’aide aux municipalités mono industrielles – Industries Phibia Inc.
- 11.2 Comité de gestion de l’eau du 18 mars 2014
 - 11.2.1 Campagne d’échantillonnage

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Ressourcerie des Frontières
 - 13.4.1.1 AGA 22 avril 2014
 - 13.4.1.2 Renouvellement de l'entente – Rencontre le 19 juin 2014
 - 13.4.1.3 Point de vente à Magog
 - 13.4.2 CLD de la MRC de Coaticook
 - 13.4.3 FQM – Bulletin Contact
 - 13.4.4 Défi 5/30 des entreprises
 - 13.4.5 Invitation de la FQM – Échangez avec le nouveau président
 - 13.4.6 2^e rendez-vous québécois du loisir rural
 - 13.4.7 Échec au crime - Rappel

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h45 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Monsieur Henri Pariseau est absent lors de l'ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

CM2014-03-87



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2014-03-88

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2014

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 19 février 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 19 février 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF

4.2.1.1 ÉTAT DU DOSSIER

L'appel d'offres pour les travaux de construction fut publié sur le site du SE@O. Une offre fut déposée par Constructions Guy Sébas Inc., Construction Yvon Marquis Inc. et Tijaro Ltée. Les documents étaient conformes. Toutefois le prix étant supérieur au montant estimé par Michel Jubinville, architecte, des modifications ont été demandées afin de respecter le budget initial et le règlement d'emprunt. Les soumissions reçues pour le remplacement de la chaudière varient beaucoup et l'une est supérieure au seuil de 24 999 \$ pour un contrat de gré à gré. Les travaux devraient débuter le mois prochain, si le conseil choisit d'aller de l'avant.

4.2.1.2 GESTION CONTRACTUELLE – APPEL D'OFFRES

4.2.1.2.1 CONSTRUCTION

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-06-205, le conseil de la MRC de Coaticook a résolu de procéder à l'exécution de travaux de réaménagement et de réfection de son centre administratif afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité de celui-ci pour la MRC, ses employés et usagers ;

ATTENDU que le règlement d'emprunt à cet effet a obtenu l'approbation du ministre le 30 octobre 2013 ;

CM2014-03-89



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2014-02-53, a amorcé le processus d'appel d'offres selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;

ATTENDU qu'aux termes du processus d'appel d'offres public, 3 offres furent analysées ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'étude des soumissions de l'architecte et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que la direction générale fait état des demandes de modifications afin de réduire le coût et de respecter les budgets ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'adjuger le mandat de services professionnels de construction dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif de la MRC de Coaticook et ce, au fournisseur ayant déposé le meilleur prix, soit Constructions Guy Sébas Inc. ;
- < d'accepter l'offre modifiée de Constructions Guy Sébas Inc. et ce, pour un montant maximum de 322 500 \$ avant toutes taxes ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 334 467,01 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement - immobilisations, dépenses, équipements informatiques*» à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception des factures, et ce jusqu'au montant maximal autorisé ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations ;
- < d'autoriser le paiement à même les liquidités de la MRC ;
- < d'utiliser les revenus du règlement d'emprunt 4-012 (2013) pour le remboursement des dépenses acquittées à même les liquidités ;
- < de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- < d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat avec Constructions Guy Sébas Inc. afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-90

4.2.1.2.2 CHANGEMENT DE LA CHAUDIÈRE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-06-205, le conseil de la MRC de Coaticook a résolu de procéder à l'exécution de travaux de réaménagement et de réfection de son centre administratif afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité de celui-ci pour la MRC, ses employés et usagers ;

ATTENDU que le règlement d'emprunt à cet effet a obtenu l'approbation du ministre le 30 octobre 2013 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2014-02-53, a demandé des offres à deux entrepreneurs ;

ATTENDU que les offres divergent beaucoup, tant au niveau des équipements que des prix ;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 soumissionnaires suivant les règles d'adjudication du *Code municipal* ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- < d'amorcer le processus d'appel d'offres sur invitation pour des travaux de réaménagement et de réfection du centre administratif de la MRC, selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 935 et suivants du *Code municipal* ;
- < de confier le mandat à la greffière de procéder à l'appel d'offres et d'inviter 3 fournisseurs, dont au moins un du territoire de la MRC pour le remplacement de la chaudière existante et le remplacement du mode de chauffage dans le cadre des travaux de réaménagement et de réfection de son centre administratif ;
- < de nommer la greffière et secrétaire-trésorière adjointe responsable de l'octroi de contrat, pour ces appels d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires ;
- < d'adopter les critères suivants pour l'étape qualitative, soient :
 - Compréhension du mandat (10 points) ;
 - Ressources affectées à la réalisation du mandat et capacité de relève (20 points) ;
 - Expérience pertinente de l'équipe proposée dans des mandats similaires (30 points) ;
 - Qualité de l'offre de services (10 points) ;
 - Prix (30 points) ;
- < de confier à la greffière de la MRC le mandat d'agir à titre de secrétaire du comité de sélection et de choisir les personnes qui y siégeront.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

4.2.2 EXERCICE DE PLANIFICATION D'AMÉNÈGEMENT DU TERRITOIRE EN FONCTION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE COATICOOK

La soirée de réflexion s'est tenue le 27 février au Club de golf de Coaticook. Cette soirée a permis de présenter le rapport préliminaire de l'Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique et les conclusions du Portrait et Plan d'action visant la diversification économique, l'exploitation durable et la mise en valeur de la forêt privée sur le territoire de la MRC de Coaticook. Le consultant procède présentement à la compilation des commentaires et le rapport final devrait être déposé au conseil dans les prochains mois.

4.2.3 ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

4.2.3.1 ÉTAT DU DOSSIER

L'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures. Les inspecteurs en voirie ont été consultés. Le ministère des Transports n'a alloué un délai supplémentaire que de 4 mois à la MRC pour la réalisation du PIIRL, bien que le plan travail du soumissionnaire retenu leur ait été déposé et allait au-delà du 26 septembre 2014. L'auscultation de la chaussée débutera à la fin des neiges.

CM2014-03-91

4.2.3.2 DEMANDE DE REPORT D'ÉCHÉANCE

ATTENDU que le *Programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) est un volet nouveau du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, s'ajoutant aux cinq enveloppes constituant ce dernier ;

ATTENDU que ce programme était doté d'un budget global de 4 M \$ pour 2012-2013 ;

ATTENDU que l'élaboration des plans d'intervention en infrastructures routières locales vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2012-09-294, le conseil de la MRC a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales pour la MRC de Coaticook, confirmant ainsi l'engagement de la MRC à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ;

ATTENDU qu'un délai de 18 mois était accordé à la MRC pour procéder à l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

ATTENDU que le plan de travail détaillé de la MRC et l'offre de service présentée par BPR Infrastructure furent transmis en mars au MTQ ;

ATTENDU que le MTQ a refusé le 17 mai 2013 en raison de la méthode proposée pour l'auscultation des chaussées ;

ATTENDU que la MRC a procédé à un nouvel appel d'offres ;

ATTENDU que le plan de travail détaillé de la MRC et la nouvelle offre de service présentée par BPR Infrastructure furent transmis en août au MTQ pour approbation ;

ATTENDU comprenait un échéancier jusqu'en novembre 2014 ;

ATTENDU que le ministère a accepté le nouveau plan de travail accompagné de l'offre de service et du plan de travail de BPR Infrastructures ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a acheminé en mai 2013 au ministère, la résolution CM2013-05-179 qui consistait en une demande de délai supplémentaire pour la réalisation du PIIRL de la MRC ;

ATTENDU que le ministère a acheminé une réponse à cette demande en janvier 2014, soit 8 mois plus tard ;

ATTENDU qu'un délai additionnel de 4 mois seulement fut accordé ;

ATTENDU la bonne foi et les démarches entreprises par la MRC pour réaliser le PIIRL ;

ATTENDU que l'auscultation de la chaussée ne peut être réalisée lorsqu'elle est recouverte de neige ;

ATTENDU le report de la période de dégel ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de demander de nouveau au ministère des Transports une prolongation du délai accordé à la MRC pour procéder à l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales et ce jusqu'en janvier 2015.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

Monsieur Martin Saindon à titre d'employé de la Commission scolaire des Hauts-Cantons et Monsieur Bernard Marion à titre de conjoint d'une employée de la Commission scolaire des Hauts-Cantons soulèvent leur apparence de conflit d'intérêt dans la prochaine question. Toutefois, aucun d'entre eux n'obtiendra de bénéfice ou de privilège dans les discussions que la MRC pourra entreprendre avec la CSHC pour la gestion des plateaux sportifs de l'école secondaire La Frontalière de Coaticook.

CM2014-03-92

4.2.4 GESTION DES PLATEAUX – GYMNASÉ RÉGIONAL

ATTENDU que la Commission scolaire des Hauts-Cantons souhaite la création d'un organisme contrôlé par le monde municipal régional qui remplacerait Acti-Sport afin d'assurer la gestion des plateaux sportifs de l'école secondaire La Frontalière de Coaticook ;

ATTENDU que l'objectif principal est une gestion régionale des loisirs sportifs et des équipements ;

ATTENDU qu'une telle gestion permettrait un développement d'activités ou d'événements à caractère plus régional et un prix équitable pour l'ensemble des citoyens pour l'utilisation des plateaux sportifs ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2014-02-79 des élus ont été désignés pour accompagner le directeur général et entreprendre les discussions avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons afin d'étudier les possibilités de gestion des plateaux sportifs de l'école secondaire La Frontalière de Coaticook ;

ATTENDU que les échanges sont jugés constructifs et intéressants ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de poursuivre les discussions avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons pour une possible gestion des plateaux sportifs de l'école secondaire La Frontalière de Coaticook par le monde municipal.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 285 218,89 \$ payés au 19 mars 2014 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2014-03-93

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 59 023,42 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 53 078,27 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2014, pour le mois de février, comme ici au long reproduit.

CM2014-03-94

5.3 AUDIT POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013 - HONORAIRES PROFESSIONNELS - FACTURE PROGRESSIVE

ATTENDU que Raymond Chabot Grant Thornton, sencl a présenté une facture progressive pour l'audit des états financiers de la MRC pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 d'un montant de 6 600 \$ avant toutes taxes ou de 7 588,35 \$ toutes taxes incluses ;

ATTENDU que ces frais ne sont que pour ce qui a été effectué jusqu'au 3 mars 2014 ;

ATTENDU que l'offre de services déposée à cet effet est d'un coût total de 10 725 \$ avant toutes taxes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 6 844,29 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – gestion administrative, Vérification*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires professionnels tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-95

**5.4 PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT –
AUTORISATIONS À DÉBOURSER**

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que le dossier P-1138616 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec fut analysé et jugé admissible ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans le dossier précité du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ce dossier.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-96

5.5 TOURNOI DE GOLF DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE – AUTORISATION À DÉPENSER

ATTENDU que le tournoi de golf de la Fête régionale de la famille engendre divers frais pour la préparation de l'événement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- < d'autoriser à procéder aux diverses réservations et achats requis pour la bonne marche de l'événement ;
- < d'engager le crédit pour la nourriture, le vin, les voiturettes, le golf, la publicité et les cadeaux, à même le compte portant le folio 103166, selon les revenus de l'événement ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-97

5.6 AIDE AUX INITIATIVES EN LOISIR CULTUREL DES JEUNES – HAPPENING DE RUE – VERSEMENT DE L’AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que grâce à un programme de financement triennal du Conseil Sport Loisir de l’Estrie, une somme de 2 200\$ est disponible annuellement, pour 2012-2013-2014, afin de soutenir les projets structurants de loisir culturel visant les jeunes âgés entre 12 et 25 ans, sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2012-10-351, les projets suivants ont été retenus pour une aide financière :

- Happening de rue (maintenant AdoFest) pris en charge par la Maison des jeunes de Coaticook ;
- Concours photo *l’Expérience photographique du patrimoine* organisé par la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook ;
- Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu’aux termes du protocole signé avec la Maison des jeunes de Coaticook, la MRC doit verser pour l’an 3 (2014) un montant de 1000 \$ d’aide financière pour la réalisation de cette activité ;

ATTENDU qu’un montant de 700 \$ pourra être versé lors de l’obtention des crédits accordés à la MRC par le Conseil Sport-Loisir de l’Estrie (CSLE) et le solde, sur réception du bilan final accompagné des pièces justificatives ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter de verser un montant d'aide financière de 700 \$ à la Maison des Jeunes, tel que prévu pour l'an 3 au protocole liant les parties ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 700 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Dons, subventions et contributions» à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense lors de la réception des crédits accordés à la MRC par le Conseil Sport-Loisir de l'Estrie (CSLE) dans le cadre du *Programme triennal d'Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes.*

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-98

5.7 INSCRIPTION DE LA MRC À CLICSÉQR

ATTENDU que ClicSÉQR est un service d'authentification du gouvernement du Québec offert aux municipalités pour des services électroniques fournis par divers ministères et organismes gouvernementaux ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook s'y était inscrite en 2011 ;

ATTENDU le changement au niveau du personnel administratif ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général Monsieur Dominick Faucher ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe Madame Nancy Bilodeau (ci-après le représentant autorisé) à signer, au nom de la MRC de Coaticook, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin ;
- < d'autoriser l'adjointe administrative Madame Lucie Grenier et la responsable des opérations administratives Madame Mélissa Cyr à agir à titre de responsables des services électroniques auprès de ClicSÉQUR ;
- < d'autoriser le ministre du Revenu à communiquer au représentant autorisé les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQUR.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

5.8 PLANIFICATEUR ÉLÉ

CM2014-03-99

5.8.1 AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que la publication du planificateur familial ÉLÉ engendre divers frais ;

ATTENDU que les commandites sont suffisantes pour couvrir les dépenses reliées à ladite publication ;

ATTENDU qu'il y a également un surplus accumulé réservé à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'autoriser à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de la publication du planificateur familial ;
- < d'engager le crédit nécessaire à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Santé & Bien-être – Démographie, Fournitures – Comité famille*», selon le budget et les surplus accumulés et réservés à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-100

5.8.2 ESPACE PUBLICITAIRE DE LA MRC

ATTENDU qu'un planificateur familial est distribué gratuitement à l'ensemble des familles ayant un enfant d'âge préscolaire ou primaire du territoire de la MRC et ce, depuis 4 ans ;

ATTENDU que ce projet est une initiative issue du programme d'Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

ATTENDU que le ministère ne participe plus financièrement au projet depuis 2012 ;

ATTENDU que les partenaires souhaitent maintenir la production du planificateur familial pour les familles de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le soutien financier de la MRC est sollicité ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer le projet de planificateur familial tel que présenté, en leur accordant une aide financière de 250 \$ plus les taxes applicables ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 259,28 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – autres dépenses, Information & promotion*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-101

5.9 CONSEIL SPORT LOISIR – ADHÉSION 2014-2015 ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

ATTENDU que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) est un organisme, qui a pour mission d'assurer le développement de la pratique du loisir et du sport en soutenant les initiatives, en harmonisant les actions, en concertant les intervenants, dans le respect de la dynamique estrienne ;

ATTENDU qu'elle sollicite la MRC de Coaticook afin que celle-ci participe à la campagne annuelle de «membership» ;

ATTENDU le CSLE soutien financièrement la MRC pour l'embauche et le maintien d'un agent de développement en loisirs aux services des municipalités ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- < de procéder au renouvellement du membership de la MRC de Coaticook pour l'année 2014-2015 au coût de 135 \$;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 135 \$ dans la Partie I dans la catégorie de fonctions «*Projets spéciaux, Loisirs et culture, Cotisation et abonnement*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires à cet effet ;
- < de désigner l'élu responsable des dossiers de loisirs, Monsieur Jacques Madore et l'agente de développement en loisirs, Madame Sonia Doiron comme représentants de la MRC pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer le droit de parole et de vote au nom de la MRC ;
- < de faire parvenir copie de la présente résolution au CSLE.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-102

5.10 FONDS DE DIVERSIFICATION – REMBOURSEMENT DE L'EXCÉDENT DE QUOTE-PART

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2007-11-345 la MRC de Coaticook a signé un contrat de diversification et de développement avec le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire qui se veut un soutien à la diversification économique et au développement du territoire dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (ci-après le Fonds) est sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU que le Fonds a comme objectif de fournir une aide financière pour moderniser ou convertir les entreprises existantes dans un but de diversifier leurs activités, aider à la création de nouvelles entreprises contribuant à la diversification économique ainsi qu'à financer des activités reliées à la prospection et l'accueil de nouveaux investisseurs ;

ATTENDU que les projets devaient s'inscrire dans les orientations et les stratégies d'un plan de diversification et de développement préparé par le comité de diversification et de développement ;

ATTENDU que l'aide financière du MAMROT pouvait atteindre jusqu'à 835 000 \$ dans le cadre du Fonds ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook devait fournir une contribution financière équivalente à un minimum de 10 % de la contribution financière qui lui est accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds ;

ATTENDU que la date butoir pour autoriser des projets est le 31 mars 2014 ;

ATTENDU que la MRC a approuvé des projets pour le montant maximum admissible du Fonds ;

ATTENDU que les municipalités locales participantes ont versé plus que le 10 % en quote-part ;

ATTENDU qu'en vertu du traitement fiscal de la TVQ depuis le 1^{er} janvier 2014, les montants admissibles seront moindres que ceux prévus ;

ATTENDU que les redditions de compte seront traitées et comptabilisées sur réception d'ici le 31 mars 2015 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de n'accepter aucun nouveau projet de diversification, le montant maximum admissible du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du MAMROT ayant engagé, toutefois si des sommes sont libérées en vertu du traitement fiscal de la TVQ ou autre raison, celles-ci seront remboursées aux municipalités locales participantes au prorata de la quote-part payée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-103

5.11 CARACTÉRISATION DU BASSIN VERSANT ET GESTION DES DÉBITS – SOLDE DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la MRC a déposé au printemps 2012 une demande d'aide financière au FDR de la Conférence régionale des élus pour un projet «Proposition d'intervention dans le bassin versant du ruisseau Pratt» ;

ATTENDU que le projet total est de 40 000 \$;

ATTENDU que la MRC a reçu une aide financière de 20 000 \$ du FDR pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU que le mandat pour des services professionnels fut confié aux Services Exp Inc. pour ce dossier, sur la base de sa proposition de services professionnels au coût de 20 820 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-06-218, le conseil a approuvé un premier paiement d'honoraires d'EXP ;

ATTENDU le dépôt du rapport final au cours des derniers jours ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter le paiement du solde des honoraires professionnels des Services Exp Inc., dans le cadre du projet «Proposition d'intervention dans le bassin versant du ruisseau Pratt», et ce jusqu'au maximum de 15 669,62 \$ avant toutes taxes en respect de leur offre de services au coût de 20 820 \$ avant toutes taxes ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 16 251,07 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels - BV» à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement sur présentation du solde des honoraires professionnels, tel que décrits.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

5.12 SURPLUS

5.12.1 AFFECTATION DES SURPLUS ANTICIPÉS 2013

CM2014-03-104

5.12.1.1 ÉVALUATION

ATTENDU qu'il est planifié qu'un surplus dans le département «*Évaluation*» doit s'accumuler à chaque année où il n'y a pas de dépôt de rôle afin de faire face aux années de contrat plus élevées causées par le dépôt d'un rôle et le maintien d'inventaire ;

ATTENDU qu'un surplus de 19 175 \$ est anticipé en 2013 dans le département «*Évaluation*» ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'affecter le surplus anticipé de l'année 2013, d'un montant de 19 175 \$, au surplus accumulé du département «*Évaluation*» pour l'année 2013.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-105

5.12.1.2 PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU qu'un déficit de 424 \$ a été généré dans le département «Plastiques agricoles» en 2012 ;

ATTENDU qu'un surplus de 424 \$ est anticipé dans le département «Plastiques agricoles» en 2013 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'affecter le surplus anticipé de l'année 2013, d'un montant de 424 \$, au surplus accumulé du département «Plastiques agricoles» pour l'année 2013.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

5.12.2 AFFECTATION DES SOLDES NON UTILISÉS

CM2014-03-106

5.12.2.1 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

ATTENDU que la MRC organise annuellement la fête régionale de la famille ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2013 de cette activité pour des éditions futures de l'événement ;

ATTENDU que le solde devant être réservé à la Fête au 31 décembre 2013 est de 8 880,96 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2013, de la Partie «I» à même le département «Aménagement» un montant de 8 880,96 \$ au profit de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-03-107

5.12.2.2 FONDS DE COURS D'EAU

ATTENDU que la MRC a procédé à la création d'un Fonds dédié aux travaux dans les cours d'eau ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2013 de ce fonds pour des travaux futurs ;

ATTENDU que le solde devant être réservé au Fonds de cours d'eau au 31 décembre 2013 est de 28 523,04 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2013, de la Partie «I» à même le département «*Aménagement*» un montant de 28 523,04 \$ au profit du Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-108

5.12.2.3 PLANIFICATEUR ÉLÉ

ATTENDU qu'un planificateur familial Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) est distribué gratuitement à l'ensemble des familles ayant un enfant d'âge préscolaire ou primaire du territoire de la MRC et ce, depuis 4 ans ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2013 de ce fonds pour des parutions et des dépenses futures au profit dudit outil ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le solde devant être réservé au Planificateur ÉLÉ au 31 décembre 2013 est de 300,81 \$;

ATTENDU que le montant d'affectation de surplus, d'un montant de 3 000 \$, afin d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2013 n'a pas été utilisé ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2013, de la Partie «I» à même le département «Aménagement» un montant de 300,81 \$ et d'affecter au surplus un montant additionnel de 3 000 \$ au profit du Planificateur ÉLÉ de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-109

5.12.2.4 FONDS SOCIAL

ATTENDU qu'un fonds social des employés de la MRC fut créé ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2013 de ce fonds pour des dépenses futures au profit des employés de la MRC ;

ATTENDU que le solde devant être réservé au Fonds social au 31 décembre 2013 est de 274,82 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2013, de la Partie «I» à même le département «Aménagement» un montant de 274,82 \$ au profit du Fonds social des employés de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-110

5.12.3 APPROPRIATION DE SURPLUS À DES FINS BUDGÉTAIRES

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 du département «Aménagement» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 13 179 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 du département «Législation» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 1 098 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 du département «Projets spéciaux» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 400 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 du département «Sécurité publique» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 5 979 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 du département «Développement culturel» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 10 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 du département «*Collecte sélective*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 596 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 du département «*Plans & règlements*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 5 559 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 du département «*Diversification*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 24 571 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 du département «*Protection contre les incendies*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 3 193 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Famille*» d'un montant de 1 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient générer du surplus affecté pour le projet «*Planificateur*» pour un montant de 2 500 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'approprier les surplus libres accumulés de 2013 pour les montants tels que décrits à la présente, pour un total de 68 575 \$ et de générer un surplus affecté, au net, d'un montant de 1 500 \$ pour les montants tels que décrits à la présente, pour un grand total de 67 075 \$ pour équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION



CM2014-03-111

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.12.4 RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF

ATTENDU que l'estimé détaillé des coûts de construction fourni par l'architecte Michel Jubinville de Jubinville & Associés diffère des coûts soumis lors de l'ouverture des offres reçues pour le projet de réaménagement du centre administratif de la MRC ;

ATTENDU qu'un règlement d'emprunt pour un montant maximal de 400 000 \$ a obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 30 octobre 2013 ;

ATTENDU que la direction générale a fait des demandes de modifications afin de réduire le coût et de respecter les budgets ;

ATTENDU que l'obtention d'une aide financière pour l'ascenseur est toujours possible ;

ATTENDU que les coûts estimés pour le remplacement de la chaudière devraient être inférieurs à ceux estimés ;

ATTENDU le surplus disponible dans le département «Aménagement» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'affecter, au besoin, jusqu'à un maximum de 15 000 \$ à même les surplus libres accumulés au 31 décembre 2013 dans le département «Aménagement» pour la réalisation du projet de réaménagement du centre administratif de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1 CARACTÉRISATION DU BASSIN VERSANT DU RUISSEAU PRATT ET GESTION DES DÉBITS – RAPPORT FINAL

Le directeur général dépose le rapport final des Services Exp Inc. intitulé «Proposition d'interventions dans le bassin versant du ruisseau Pratt», projet ayant bénéficié du FDR de la Conférence régionale des élus de l'Estrie. Ce rapport identifie 2 priorités soit une meilleure gestion du réservoir Cotnoir et l'aménagement du secteur de la rue de la Sapinière (correction de zone d'érosion et aménagement d'un bassin de rétention).

CM2014-03-112

6.2 COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT PRIVÉE – REPRÉSENTANT DES CONSEILS LOCAUX

ATTENDU que le conseil prend en compte la seule suggestion reçue des municipalités locales quant à la désignation d'un représentant des conseils locaux pour siéger sur le Comité consultatif de la forêt privée et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'entériner la désignation de Monsieur Yvon Desrosiers à titre de représentant des conseils locaux sur le Comité consultatif de la forêt privée de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.3 RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES NUISANCES

Au cours des derniers mois, différentes municipalités de la MRC ont soulevé des problématiques à gérer certains usages ou constructions, comme par exemple l'entreposage de roulottes sur des terrains vacants, l'entreposage de pneus agricoles, l'utilisation de remorques ou conteneurs comme accessoire résidentiel ou commercial. Une modification du règlement de nuisances fut proposée aux directeurs généraux, ce qui permettrait plus de souplesse.

6.4 AVIS DE CONFORMITÉ – VILLE DE COATICOOK

CM2014-03-113

6.4.1 RÈGLEMENT NO 6-1-41 (2014) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE P-405 (P)»

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 6-1-41 (2014) modifiant le règlement de zonage concernant les usages autorisés dans la zone P-405 (P)*» ;

ATTENDU que ce règlement vise à modifier les usages permis dans la zone P-405 (P) dans le périmètre urbain ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis du service d'aménagement à l'effet que le règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 6-1-41 (2014) modifiant le règlement de zonage concernant les usages autorisés dans la zone P-405 (P)*» de la Ville de Coaticook décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 19 mars 2014, quant audit règlement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-114

6.4.2 RÈGLEMENT NO 6-5-6 (2014) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) CONCERNANT LA RÉALISATION DE PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE RC-505»

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 6-5-6 (2014) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la réalisation de projets intégrés dans la zone RC-505*» ;

ATTENDU que ce règlement vise à assujettir les projets intégrés de la zone entre la rivière Coaticook et les rues des Ruisselets et de la Rivière à l'obtention d'une autorisation du conseil en vertu du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis du service d'aménagement à l'effet que le règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 6-5-6 (2014) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la réalisation de projets intégrés dans la zone RC-505*» de la Ville de Coaticook décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 19 mars 2014, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-115

6.5 APPUI À LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS – RÉDUCTION DU DÉLAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES ADRESSÉES À LA CPTAQ

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin que les dossiers de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) soient traités avec plus de célérité, dans des délais plus raisonnables afin de ne pas compromettre le développement des municipalités ;

ATTENDU que plusieurs municipalités ont été confrontées à des délais excessifs dans le cadre de leur demande d'autorisation à la CPTAQ ;

ATTENDU que ces délais peuvent dépasser les 12 mois pour une demande d'exclusion ;

ATTENDU que ces délais s'additionnent souvent à d'autres délais reliés à l'obtention d'autorisations de différents ministères ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ces délais occasionnent de nombreux problèmes pour les municipalités en termes de planification de travaux et de projet de développement ;

ATTENDU que les longs délais de traitement des demandes peuvent provoquer la perte d'importantes opportunités de développement pour les régions et dans certains cas dans le cadre d'une compétition constante avec d'autres régions de la province ou d'ailleurs ;

ATTENDU que les activités économiques des régions ne sont pas exclusivement reliées à l'exploitation du potentiel agricole du territoire ;

ATTENDU que dans le but de favoriser le développement économique de la région, de nombreuses demandes d'autorisation doivent être acheminées à la Commission ;

ATTENDU que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la commission peut être composée d'un maximum de 16 membres ;

ATTENDU que suite au départ de commissaires d'expérience la commission est actuellement composée de seulement 14 membres ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a appuyé la MRC de Lac-Saint-Jean-Est aux termes de la résolution CM2013-02-84 dans le but d'accélérer le traitement par la CPTAQ, il y a plus d'un an et la situation est demeurée inchangée ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la MRC du Haut-Saint-François dans ses démarches afin que les dossiers de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) soient traités avec plus de célérité, dans des délais plus raisonnables afin de ne pas compromettre le développement des municipalités ;
- < de faire parvenir une copie de la présente résolution au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et à la Fédération québécoise des municipalités pour appui.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

**7.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2-307
CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT
PRIVÉE AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE COATICOOK ET DÉTERMINANT SA
COMPOSITION ET SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT
ET DISPENSE DE LECTURE**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement constituant le Comité consultatif de la forêt privée au sein de la MRC de Coaticook, sera présenté au conseil de la MRC afin de modifier sa composition. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

8.0 RÈGLEMENTS

Rien à signaler

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1 PACTE RURAL

9.9.1.1 PACTE RURAL 2014-2019 – SIGNATURE

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 ;

ATTENDU que la Politique met de l'avant l'approche intersectorielle au sein de chaque MRC pour plus de synergie entre les partenaires dans les milieux, ainsi que plus de cohérence et d'efficacité dans les actions posées ;

ATTENDU que la Politique a pour pivot le Pacte rural conclu entre le gouvernement du Québec et chaque MRC pour permettre la réalisation de projets en fonction des priorités de chaque milieu ;

CM2014-03-116



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la Politique prévoit également le renforcement du réseau des agents de développement rural ;

ATTENDU que la Politique fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours pour en confirmer ou adapter, au besoin, ses visées ;

ATTENDU que le ministre a identifié la MRC de Coaticook comme partenaire pour la mise en œuvre de la Politique ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la convention de Pacte rural 2014-2019 présenté par le ministre à la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'autoriser le préfet Monsieur Jacques Madore à signer la convention de Pacte rural 2014-2019 tel que présenté par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-117

9.1.2 NOUVELLES ORIENTATIONS

ATTENDU que le conseil prend en compte les nouvelles orientations en accord avec les priorités et les besoins locaux et territoriaux qui sont proposées pour guider les actions dans une optique de développement durable dans le cadre du nouveau Pacte rural et en fait siennes comme ici au long reproduites ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'adopter les nouvelles orientations qui devront guider les actions dans le cadre du nouveau Pacte rural, et d'intégrer celles-ci au plan de travail, soient :

1. Assurer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens par :
 - a. Le maintien et le développement des services de proximité (commerces, écoles, services de garde, transport, services de communication, etc.) ;
 - b. La mise en place et la promotion de mesures favorisant l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants ;
 - c. Le développement d'une offre d'activités diversifiées et accessibles répondant aux besoins des différents groupes d'âge (familles avec jeunes enfants, adolescents, aînés), tout en favorisant l'utilisation optimale des infrastructures en place ;
 - d. Une diffusion adéquate des informations sur les services et activités disponibles ;
 - e. Le développement du potentiel humain de la communauté par la transmission des savoirs ainsi que le soutien à la réussite scolaire et à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée ;

2. Soutenir le développement d'un cadre de vie agréable et préservé favorisant le maintien d'une population en santé par :
 - a. La présence d'une diversité en matière de logements afin de répondre aux besoins des différents types de ménages ;
 - b. La mise en place d'environnements sécuritaires pour la pratique d'activités récréatives ;
 - c. La préservation et la valorisation de l'environnement naturel ;
 - d. Le développement résidentiel proactif en fonction des besoins des familles et des aînés et respectueux de son environnement (bâti, naturel, humain, etc.) ;
 - e. Le maintien et le développement d'infrastructures, entre autres culturelles et de loisir, tenant compte des différentes clientèles et favorisant les déplacements actifs et l'accessibilité universelle ;

3. Mettre en valeur et développer les potentiels du milieu afin de contribuer au développement économique et d'augmenter l'attractivité de la MRC par :
 - a. La protection et la mise en valeur des actifs présents sur le territoire au niveau culturel, touristique et naturel ;
 - b. Le développement de projets structurants en misant sur la concertation entre les différents acteurs et secteurs ;
 - c. La mise en place de conditions favorables au développement des entreprises existantes et à l'implantation de nouvelles entreprises ;
 - d. L'optimisation et le développement des opportunités liées à la proximité des États-Unis ;
 - e. L'accroissement du rayonnement du pôle agroalimentaire.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-118

9.1.3 PROPOSITIONS DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU que le conseil prend en compte une proposition de fonctionnement dans le cadre du nouveau Pacte rural et en fait siennes comme ici au long reproduite ;

ATTENDU que la proposition comprend entres autres les éléments suivants :

- Maintien de 2 appels à projets par année et de changer les mois pour avril et octobre de chaque année ;
- Maintien de 3 types de projets, soit le projet local, le projet intermunicipal et le projet territorial ;
- Abolition des demandes expresses ;
- Répartition des enveloppes à 70 % pour les projets locaux et 30 % pour les projets territoriaux ;
- Encadrement de la cumulation des montants des enveloppes en instaurant des seuils minimums d'utilisation des enveloppes à des moments clés du Pacte ;
- Processus d'approbation au choix des municipalités locales pour les projets locaux ;
- Maintien d'un comité régional d'analyse du Pacte, tout en modifiant sa composition ;
- Utilisation du protocole comme outil pour permettre un meilleur suivi de la réalisation des projets ;
- Etc.

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter la proposition de fonctionnement dans le cadre du nouveau Pacte rural, telle que présentée et d'intégrer celles-ci au plan de travail.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-119

9.1.4 RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES - ATELIER D'INSECTION SOCIOPROFESSIONNELLE

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a accordé une aide financière provenant du Pacte rural à la Ressourcerie des Frontières pour un projet d'Atelier d'insertion socioprofessionnelle en collaboration avec le Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le projet consiste à aménager un local permettant à des participants de réaliser divers projets (restauration de meubles, réparation de vélos, triage d'objets, créations personnelles etc.) tout en aidant le développement de leur employabilité ;

ATTENDU que les dépenses admissibles du projet initial étaient de 24 855 \$ et la contribution du Pacte rural de 26 %, pour un montant de 6 377 \$;

ATTENDU que la subvention demandée à la Fondation Tillotson ne peut être octroyée pour des immobilisations ;

ATTENDU que l'aide financière de Recyc-Québec n'est toujours pas reçue ;

ATTENDU que la Ressourcerie souhaite le maintien du montant d'aide financière accordé à son projet par le Pacte rural ;

ATTENDU que la Ressourcerie a soumis un nouveau montage financier en diminuant les frais en immobilisations et avec un nouvel échéancier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < de maintenir l'aide financière du pacte rural accordée à la Ressourcerie des Frontières pour son projet d'Atelier d'insertion socioprofessionnelle en collaboration avec le Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Coaticook ;
- < de modifier le protocole afin de tenir compte du nouveau montage financier et du nouvel échéancier, tout en maintenant le montant d'aide à 6 377 \$ sur un projet de 23 890 \$;
- < d'autoriser le directeur général et le préfet à signer ledit addenda au protocole au nom de la MRC ;
- < d'aviser la Ressourcerie que celle-ci doit tenir au courant la MRC de façon continue de l'avancement du projet et de toutes contraintes pouvant survenir afin de s'assurer que le projet sera réalisé d'ici la fin de l'année 2014 ;
- < d'autoriser la comptabilité à verser l'aide financière prévue au protocole ainsi modifié, selon les modalités applicables et lorsque les pièces justificatives auront été transmises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-120

9.1.5 TOUR D'EAU DE WATERVILLE

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a accordé une aide financière provenant du Pacte rural à la Société d'histoire de Waterville pour la phase 2 du projet de restauration de la tour d'eau ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le coût initial du projet était de 80 000 \$ et la contribution du Pacte rural de 70 %, pour un montant de 56 000 \$;

ATTENDU que les travaux sont presque terminés et les travaux seront réalisés à coût moindre que prévu ;

ATTENDU que la Société d'histoire de Waterville souhaite le maintien du pourcentage d'aide maximum accordé à son projet par le Pacte rural ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- < de maintenir le pourcentage d'aide financière du pacte rural accordée au projet de la Société d'histoire de Waterville pour la phase 2 du projet de restauration de la tour d'eau ;
- < de modifier le montant maximal d'aide financière à 46 703 \$ au lieu de 56 000 \$ en maintenant l'aide financière à 70 % du coût du projet, sur un projet global de 66 718 \$;
- < d'autoriser la comptabilité à verser le solde de l'aide financière ainsi modifiée, selon les modalités applicables et lorsque les pièces justificatives auront été transmises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-03-121

9.1.6 CARTE FIDÉLITÉ DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a accordé une aide financière provenant du Pacte rural à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook pour le projet de Carte fidélité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la contribution du Pacte rural était d'un montant de 20 000 \$;

ATTENDU que l'échéancier initial prévoyait une fin de projet en juin 2012 ;

ATTENDU que le projet n'est toujours pas terminé ;

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook souhaite le maintien de l'aide financière accordée à son projet par le Pacte rural ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- < de maintenir l'aide financière du pacte rural accordée à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook pour son projet de Carte fidélité de la MRC de Coaticook ;
- < d'aviser la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook que celle-ci doit tenir au courant la MRC de façon continue de l'avancement du projet et de toutes contraintes pouvant survenir afin de s'assurer que le projet sera réalisé d'ici la fin de l'année 2014 ;
- < d'autoriser la comptabilité à verser l'aide financière prévue au protocole selon les modalités applicables et lorsque les pièces justificatives auront été transmises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-122

9.1.7 PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE DU RÉCRÉ-O-PARC DE COMPTON

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a accordé une aide financière provenant du Pacte rural au Comité des loisirs de Compton Inc. pour l'aménagement d'une patinoire multifonctionnelle permanente au Récré-O-Parc ;

ATTENDU que le coût initial du projet était de 163 043 \$ et la contribution du Pacte rural de 38,5 %, pour un montant de 62 820 \$;

ATTENDU que certains travaux ont été réalisés en régie par la municipalité de Compton ;

ATTENDU que le coût du projet est inférieur au coût initial estimé ;

ATTENDU que les frais inhérents à la construction de la patinoire multifonctionnelle sont toutefois plus importants que prévus et des dépenses sont encore à venir ;

ATTENDU que la Comité des loisirs de Compton souhaite le maintien du montant d'aide financière accordé à son projet par le Pacte rural ;

ATTENDU que la contribution du Pacte rural représenterait alors 41,3 % du projet final ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- < de maintenir l'aide financière du pacte rural accordée au Comité des loisirs de Compton Inc. pour l'aménagement d'une patinoire multifonctionnelle permanente au Récré-O-Parc ;
- < de maintenir le montant d'aide financière du Pacte rural à 62 820 \$ pour le projet présenté ;
- < d'autoriser la comptabilité à verser l'aide financière prévue au protocole, selon les modalités applicables et lorsque les pièces justificatives auront été transmises.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-123

9.1.8 GYMNASSE RÉGIONAL – SOLDE RÉSIDUEL

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-11-415, le conseil a décidé de verser tout solde disponible, suite aux redditions de compte de l'ensemble des projets financés grâce au Pacte rural 2007-2014 au projet du gymnase régional de La Frontalière de Coaticook ;

ATTENDU le délai du 31 mars 2014 pour engager l'aide financière du Pacte rural ;

ATTENDU que le projet du gymnase régional de La Frontalière de Coaticook est toujours à la recherche de financement additionnel pour boucler son budget ;

ATTENDU que suite aux redditions de compte de l'ensemble des projets financés grâce au pacte rural 2007-2014 et les modifications approuvées lors de la présente session du conseil, un montant additionnel de près de 13 000 \$ sera disponible, toutes enveloppes confondues ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < de verser tout solde disponible, suite aux redditions de compte de l'ensemble des projets financés grâce au pacte rural 2007-2014 au projet du gymnase régional de La Frontalière de Coaticook ;
- < de modifier le protocole afin de tenir compte du nouveau montant d'aide financière accordée au projet de gymnase régional ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < d'autoriser le directeur général et le préfet à signer ledit addenda au protocole au nom de la MRC ;
- < d'aviser la Commission scolaire des Hauts-Cantons que celle-ci doit tenir au courant la MRC de façon continue de l'avancement du projet et de toutes contraintes pouvant survenir afin de s'assurer que le projet sera réalisé d'ici la fin de l'année 2014 ;
- < d'autoriser la comptabilité à verser l'aide financière prévue au protocole ainsi modifié, selon les modalités applicables et lorsque les pièces justificatives auront été transmises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

9.2 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

9.2.1 PLAN D'ACTION 2014

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé une entente pour l'organisation d'un service de transport collectif dans la MRC de Coaticook avec Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. ;

ATTENDU qu'une des obligations d'Acti-Bus est de transmettre le ou vers le 31 décembre un plan d'action et les prévisions financières de l'année suivante ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le plan de transport collectif pour l'année 2014 présenté par Acti-Bus et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

CM2014-03-124



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter le plan de transport collectif d'Acti-Bus pour l'année 2014, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-125

9.2.2 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé une entente pour l'organisation d'un service de transport collectif dans la MRC de Coaticook avec Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. ;

ATTENDU qu'une des obligations d'Acti-Bus est de transmettre le ou vers le 31 décembre les prévisions financières de l'année suivante ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les prévisions budgétaires de 2014 présentées par Acti-Bus et en fait siennes comme ici au long reproduites ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'accepter les prévisions budgétaires de 2014 telles que présentées par Acti-Bus.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-126

9.2.3 RAPPORT D'EXPLOITATION 2013

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d'exploitation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du ministère des Transports du Québec et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- < d'adopter le rapport d'exploitation d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du ministère des Transports du Québec plus amplement décrit ci-haut ;
- < de transmettre ledit rapport d'exploitation ainsi que les états financiers vérifiés de l'année 2013 à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports du Québec, conformément aux obligations du programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-127

9.2.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 ET GRILLES TARIFAIRES

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé une entente pour l'organisation d'un service de transport collectif dans la MRC de Coaticook avec Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. ;

ATTENDU que le conseil prend en compte une copie du rapport d'activités 2013 ainsi que les grilles tarifaires présentées par Acti-Bus et en fait siennes comme ici au long reproduites ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter le rapport d'activités 2013 ainsi que les grilles tarifaires d'Acti-Bus, tel que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-128

9.2.5 ÉTATS FINANCIERS 2013

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé une entente pour l'organisation d'un service de transport collectif dans la MRC de Coaticook avec Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les états financiers pour l'année 2013 présentés par Acti-Bus et en fait siens comme ici au long reproduits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter les états financiers d'Acti-Bus pour l'année 2013, tel que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-03-129

9.2.6 SUBVENTION DU MTQ – VERSEMENT

ATTENDU qu'une enveloppe est gérée par le ministère des Transports dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, entièrement réservée au développement du transport collectif en milieu rural ;

ATTENDU que les MRC ont la responsabilité de l'élaboration d'un projet de transport collectif ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural afin d'avoir accès au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural* ;

ATTENDU que l'organisme de transport adapté (Acti-Bus) gère les différentes facettes du transport collectif sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la contribution monétaire de la MRC pour l'année 2014, pour le transport collectif est de 12 000 \$;

ATTENDU que la contribution estimée des usagers est de 55 750 \$ pour la même période, pour un total de 67 750 \$;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est admissible à une aide équivalente au double de la contribution du milieu ainsi que la part provenant des usagers, jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- < de procéder à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* pour l'année 2014, pour un montant de 100 000 \$;
- < de remettre le montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

9.2.7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Information est donnée à l'effet que l'assemblée générale annuelle d'Acti-Bus de la région de Coaticook se tiendra le 2 avril 2013 à 19h00, à leurs bureaux.

9.2.8 SITUATION CRDITED-E

Information est donnée quant à la situation cette année avec le CRDITED-E. La situation est différente des deux dernières années, puisque le transport pour les bénéficiaires de services dispensés par l'établissement du CRDITED-E est assuré non pas jusqu'au 31 mars, mais jusqu'au 31 août en raison des coûts moindres vu le nombre de bénéficiaires. Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne comblera pas le solde requis pour maintenir le service, toutefois la nouvelle Politique de mobilité et transport durables pourrait contenir des possibilités à cet effet.

CM2014-03-130

9.3 SÛRETÉ DU QUÉBEC, DISTRICT DE L'ESTRIE – ACTIVITÉ-BÉNÉFICE ANNUELLE

ATTENDU qu'une nouvelle orientation fut prise par l'équipe de gestion de la Sûreté du Québec, district de l'Estrie concernant leur activité-bénéfice annuelle au profit d'organismes œuvrant auprès des jeunes des MRC de l'Estrie ;

ATTENDU que la journée de golf annuelle ne dégagent plus les profits escomptés, il n'y aura pas de 23^e édition de l'activité ;

ATTENDU qu'elle sera remplacée par un souper au crabe et fruits de mer qui se tiendra le 27 mai prochain à Sherbrooke ;

ATTENDU que les billets sont au coût de 95 \$ chacun ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

< de confier le mandat au préfet Monsieur Jacques Madore, au Président du Comité de Sécurité publique Monsieur Réjean Masson et Messieurs Richard Belleville et Johnny Pizar tous deux membres du Comité de Sécurité publique de représenter la MRC lors de cette activité conviviale ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < d'affecter et d'engager le crédit net de 380 \$ relatif aux frais de participation des élus représentant la MRC dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale, législation*» ;
- < de requérir de la trésorerie, l'inscription et le paiement de l'ensemble des frais de participation à ladite activité.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

9.4 POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE LA MRC DE COATICOOK – PLAN D'ACTION 2013-2015

La secrétaire dépose le Plan d'action 2013-2015 au soutien de la Politique familiale et des aînés de la MRC de Coaticook. Celui-ci fut actualisé par le Comité Famille et aînés de la MRC.

CM2014-03-131

9.5 LE CRIEUR PUBLIC – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE COATICOOK – AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU que la MRC de Coaticook et la Ville de Coaticook collaborent pour l'édition du bulletin d'information citoyenne «Le Crieur Public» ;

ATTENDU que les coûts de production sont partagés de la façon suivante : 25 % pour la MRC et 75 % pour la Ville ;

ATTENDU que ces coûts sont prévus au budget ;

ATTENDU qu'il y a lieu de consigner les obligations des parties ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un projet de protocole d'entente à cet effet et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver le protocole d'entente pour l'édition du bulletin d'information citoyenne «Le Crieur Public» en collaboration avec la Ville de Coaticook, tel que présenté ;
- < d'autoriser le préfet et la greffière à signer ledit protocole d'entente ;
- < de faire parvenir une copie de ladite reddition à la Ville de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-132

9.6 GESTION DU PERSONNEL – OUVERTURE DU POSTE D'URBANISTE

ATTENDU que suite à la nomination de Monsieur Dominick Faucher au poste de directeur général, celui-ci a évalué les postes et les besoins de personnel au niveau de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2014-CA-03-36, le comité administratif a aboli le poste de directeur de l'aménagement et entériné la promotion de Monsieur Philippe Brault au poste d'aménagiste ;

ATTENDU que la direction générale propose d'ouvrir un poste d'urbaniste pour remplacer Monsieur Brault ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au procès-verbal de la réunion du 17 mars 2014 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- < de confier le mandat à la direction générale de procéder à un appel de candidature à cette fonction ;
- < de publier l'offre d'emploi sur les sites usuels ;
- < de former un comité de sélection composé du directeur général et du préfet, ceux-ci pouvant s'adjoindre toute personne qu'ils jugeront utile ou nécessaire ;
- < d'autoriser la direction générale à mettre de l'avant le processus d'embauche d'un urbaniste et à négocier les conditions d'embauche du candidat qui sera retenu, l'engagement et la rémunération du candidat retenu devant faire l'objet d'une recommandation au conseil de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

CM2014-03-133

9.7 GESTION CONTRACTUELLE – ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU que le contrat d'assurance collective des employés de la MRC de Coaticook avec SSQ Groupe financier se termine le 30 avril 2014 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

ATTENDU que suite à l'évaluation sommaire pour ce type de contrat et suivant les règles d'adjudication, la MRC peut procéder par un appel d'offres sur invitation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- < d'amorcer le processus d'appel d'offres pour un nouveau contrat d'assurance collective pour les employés de la MRC de Coaticook, selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 935 et suivants du *Code municipal* ;
- < de confier le mandat à la responsable des opérations administratives de procéder à l'appel d'offres avec l'aide du Groupe financier AGA afin d'inviter au moins deux soumissionnaires à déposer une offre avec les mêmes protections pour l'assurance collective des employés de la MRC ;
- < de nommer la responsable des opérations administratives responsable de l'octroi de contrat, pour cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 17 MARS 2014

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 17 mars 2014.

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 11 MARS 2014

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité consultatif agricole du 11 mars 2014.

10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 18 MARS 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du comité de gestion de l'eau du 18 mars 2014.

10.4 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 17 MARS 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du comité régional de diversification et de développement du 17 mars 2014.

10.5 COMPTE-RENDU DU COMITÉ FAMILLE ET AÎNÉS DU 20 JANVIER 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du comité famille et aînés du 20 janvier 2014

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ RÉGIONAL DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 17 MARS 2014



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-03-134

11.1.1 FONDS D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONO INDUSTRIELLES – INDUSTRIES PHIBIA INC.

ATTENDU que les Industries Phibia Inc. ont déposé un projet consistant en l'acquisition d'une machine de découpe au jet d'eau de grande taille ;

ATTENDU que le projet compte des dépenses admissibles de 162 000 \$;

ATTENDU que l'entreprise manufacturière a un bon potentiel de croissance ;

ATTENDU que cet investissement permettrait à l'entreprise de diversifier son offre de produit ;

ATTENDU que l'entreprise a bénéficié du fonds de diversification volet monoindustriel lors de son démarrage ;

ATTENDU que le projet devrait permettre l'embauche de 2 nouveaux travailleurs ;

ATTENDU que l'aide financière demandée de 48 600 \$ représente 30 % des dépenses admissibles ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs établis dans le guide de gestion adopté par la MRC de Coaticook pour le Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles ;

ATTENDU que le cumul des aides gouvernementales est inférieur à 50 %.

ATTENDU la recommandation du comité de diversification telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 17 mars 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson

APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer le projet des Industries Phibia Inc. qui prévoit des investissements de 162 000 \$;
- < d'appuyer la demande d'aide financière de 48 600 \$ au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles du MFE (autrefois le MDEIE) ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à la direction régionale du ministère des Finances et de l'Économie et au CLD de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 18 MARS 2014

CM2014-03-135

11.2.1 CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE

ATTENDU que l'analyse des résultats de la campagne d'échantillonnage 2013 réalisé pour les tributaires des lacs Lyster, Wallace, Lyndsay et Lippé de même que les affluents de la rivière Niger, entre mai et septembre derniers est complétée ;

ATTENDU que le rapport est déposé au conseil de la MRC par le directeur général qui en fait un bref résumé ;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 18 mars 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- < de procéder à une campagne d'échantillonnage uniquement pour le Lac Lyster en 2014, selon la même fréquence qu'en 2013 ;
- < de demander au Groupe SMⁱ laboratoire d'analyses microbiologiques et chimiques un prix pour 32 échantillons ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < de payer à même les sommes disponibles pour le Fonds de cours d'eau 2014 la moitié des coûts d'analyse et de facturer à l'Association des propriétaires du lac Lyster (Baldwin) le solde des coûts desdites analyses.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	99,46%	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : sa participation au souper du maire de Coaticook organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook, la soirée de réflexion dans le cadre de l'exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique, l'Assemblée générale des élus, 3 conférences de presse, la rencontre avec la direction régionale de l'Estrie du MAMROT pour le Pacte rural, les rencontres de Task Force du CSSS ainsi que les discussions avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons pour la gestion des gymnases et plateaux de l'école secondaire La Frontalière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Martin Saindon, délégué au CLD, indique que le débat sur l'agroalimentaire se poursuit, le salon de l'Emploi (Happening de la main d'œuvre) se tiendra le 11 avril et invite la population à participer le 23 avril prochain à l'Assemblée générale annuelle.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que la conférence de presse a permis de souligner les bons résultats au niveau de la gestion des matières résiduelles et de tous les acteurs.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles fait un bref résumé de la dernière rencontre du CCA. Au niveau des dossiers de sécurité publique (services policiers) il informe les membres du conseil que l'entrevue pour le choix du directeur du poste de police aura lieu le 24 mars prochain.

Nathalie Dupuis, responsable des questions familles et aînés indique que lors de la Conférence de Québec en forme, le 26 février dernier au Delta, la conférencière Sylvie Bernier a cité plusieurs fois la MRC de Coaticook en exemple. Les déplacements sécuritaires des enfants seront parmi priorisés par plusieurs actions à venir.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants, outre les sujets discutés au conseil : la vérification comptable, la restructuration du service d'aménagement et d'urbanisme, la préparation du Crieur Public et de capsules radio sur la gestion des matières résiduelles, la préparation du rapport annuel en sécurité incendie, la mise à jour de la base de données pour Compton, support aux municipalités de Dixville et Coaticook pour les cotes de protection, les inspections en marge du Schéma de couverture de risques en incendie, la conférence de presse pour la bonne performance au niveau de la gestion des matières résiduelles, le rapport annuel sur la gestion des matières résiduelles, le travail sur le nouveau PGMR, l'élaboration d'un projet pour le bassin versant du Ruisseau Pratt, surveillance en prévision de la fonte des neiges, rapport d'échantillonnage 2013, bilan du Fonds de cours d'eau, élaboration et suivi de projets au niveau des Partenaires pour de saines habitudes de vie, dives projets de génie municipal, modifications réglementaires, délimitation des périmètres urbains pour le nouveau schéma d'aménagement, l'émission de 2 nouveaux permis d'abattage d'arbres et démarrage du projet de forêt-témoin à Barnston-Ouest, validation des méthodes d'auscultation avec les inspecteurs en voirie pour le PIIRL, organisation du Rendez-vous de loisir rural, élaboration d'un projet-pilote avec le CSLE pour un plan directeur des parcs à l'échelle régionale, préparation de la journée des Services d'animation estivale, lancement du concours-photo des 4 saisons du patrimoine et concours-photo à La Frontalière, planification des fouilles au Musée Beaulne (ancien Hôtel Queen), soutien à divers organismes et municipalités, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.4.1.1 AGA – 22 AVRIL 2014

La secrétaire informe les élus que l'Assemblée générale annuelle de la Ressourcerie des Frontières se tiendra le 22 avril prochain à 17h30.

**13.4.1.2 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE – RENCONTRE LE 19
JUN 2014**

La secrétaire informe les élus que la rencontre avec tous les représentants des municipalités participantes à l'entente avec la Ressourcerie des Frontières au sujet du renouvellement de l'entente se tiendra le 19 juin à 10h00.

13.4.1.3 POINT DE VENTE À MAGOG

La secrétaire informe les élus que le Conseil d'administration de la Ressourcerie des Frontières a accepté le 18 février 2014 d'aller de l'avant pour développer le projet d'un lieu de vente à Magog et d'offrir éventuellement le service de collecte, de transport et de traitement des encombrants à l'ensemble des municipalités de la MRC de Memphrémagog.

**13.4.2 CLD DE LA MRC DE COATICOOK – AGA – 23 AVRIL
2014**

La secrétaire informe les élus que l'Assemblée générale annuelle du CLD se tiendra le 23 avril prochain.

13.4.3 FQM- BULLETIN CONTACT

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 17 mars 2014.

13.4.4 DÉFI 5/30 DES ENTREPRISES

La secrétaire informe les élus que les entreprises suivantes participeront à la 1^{ère} édition du Défi 5/30 des entreprises, soient : Clinique Dentaire Poirier, CABICO, Pharmacie Brunet, PC-Xpert et la Laiterie de Coaticook. Un montant de 960 \$ fut donc amassé qui servira à aider les enfants provenant de milieux défavorisés à pratiquer une activité sportive en remplacement de la Fondation Bon Départ.

**13.4.5 INVITATION DE LA FQM – ÉCHANGEZ AVEC LE
NOUVEAU PRÉSIDENT**

La secrétaire dépose l'invitation de la Fédération québécoise des municipalités pour discuter en ligne avec le nouveau président de la FQM, le 25 mars prochain de 14h00 à 15h00. Monsieur Réjean Masson indique que le nouveau président devrait également être de passage à Martinville au cours du mois de juin pour rencontrer les élus.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.4.6 2^E RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL

La secrétaire dépose l'invitation à participer à la 2^e édition du Rendez-vous québécois du loisir rural qui se déroulera à Asbestos du 29 avril au 1^{er} mai 2014. Les élus sont invités à communiquer avec l'agente de développement en loisirs pour plus d'informations.

13.4.7 ÉCHEC AU CRIME - RAPPEL

La secrétaire fait un rappel aux élus qui participeront à l'activité annuelle de financement d'Échec au Crime, celle-ci se tiendra le 27 mars prochain à 18h00 à l'Hôtellerie du Boulevard à Sherbrooke.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23h14.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 19 mars 2014.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

